L'Université Laval.

APPR NCBI PAR L'ÉDITEUR

VOL. X. MANITOBA. No. 45

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 6 AVRIL 1881

E. LEMIRE,

Rue Notre-Dame, WINNIPEG

Informe respectueusement le public de Winnipeg et des environs qu'il est maintenant en état de fabriquer et réparer toute espèce d'instruments aratoires, voitures, wagons, charrettes, etc.

Aussi il fera sur commande des herses jougs à bœufs, chaloupes, bacs et bateaux, le tout des mieux finis et exécuté par des hommes compétents.

Ferrage des chevaux, ouvrage de forge et toutes sortes de réparations promptement et habilement exécutées.

Toutes commandes laissées à la boite 17, bureau de poste, St Boniface, recevront une immédiate attention.

LE

Cathologue Illustre de Vick.

(o)

Pour 1881, 120 pages, 600 gravures, 1 gravure en couleur avec la description des plus belles fleurs et plantes et la manière de les cultiver. Prix 10 centins.

VICK'S FLOWER AND VEGETABLE GARDEN 175 pages, 6 gravures en couleur, 500 gravures, 50 centins broche, relie en toile $1.00, en anglais et en allemand.

VICK'S ILLUSTRATED MONTHLY MAGAZINE 32 pages, 1 gravure en couleur à chaque numero et plusieurs autres gravures. Prix pour un an $1.25; 5 copies pour $5.00. 1 copie comme echantillon 10 centins ou 3 copies pour 25 centins. Adressé :

JAMES VICK,
Rochester, N. Y.

10 février 1881.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la Législature de Manitoba, après l'ajournement de la présente session qui doit s'assembler en mai prochain, pour obtenir un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Meadow Lea et Lac Manitoba, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer, commençant à la station de Meadow Lea sur le chemin de fer Pacifique Canadien, et se dirigeant de là au Nord Ouest à un point sur le Lac Manitoba à ou près du Lac Francis.

T. S KENNEDY,
de Kennedy et Sutherland.
Solliciteurs pour les requérants.

Daté à Winnipeg 10 Mars, 1881. 4f

A Vendre

Deux magnifiques chevaux dont l'un âgé de six ans et l'autre de cinq ans. Pour autres details s'adresser à ce bureau.

M. E. ROY,

EPICIER,

VIS-À-VIS DU MAGASIN DE

STOBART, EDEN & Cie,

GRANDE RUE, WINNIPEG.

o

M. E. ROY informe ses nombreuses pratiques et tout le public, qu'il tient un magasin d'Epiceries de première classe. Aussi des liqueurs choisies qu'il vendra à des prix qui defient toute compétition.

Pour le Carême :—Plusieurs espèces de poissons frais et salé venant de la Province de Québec.

N'oubliez pas d'aller visiter son magnifique magasin, porte voisine de la Banque Impérial.

M. E. ROY.

m-6m-81

STOBART, EDEN ET CIE.

Fetes de Noel et du Jour de l'An!

Mouchoirs	en dentelle	Mouchoirs	en soie
do	brodés	do	en toile
do	de Paris	do	piqués en surjet.

Chatelaines Françaises, Boites de fantaisie,
Porte-Jupes, en argent,
Ceintures avec bourse,
Capelines Françaises, brodées,
Patrons de Pantoufles,
Articles de Toilette.

Châles et Nuages en dentelle et au crochet, Laine de fantaisie, Bas en Soie, en Cashmere et en Mérinos.

Un lot d'Articles en Dentelle et Fichus Francais.

Toujours en mains— Un assortiment de

Fil a Coudre de Clark, M. E. Q.

STOBART, EDEN & CIE.

L[E] DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps; il est très estimé ou l'on s'en sert; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il n'a pas donné satisfaction. lorsque les directions ont été bien suivies au contraire tous sont charmes de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience. en ayant fait nous même une épreuve complète; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionne, peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice,

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,

SOLLICITEUR,

PROCUREUR ET

NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

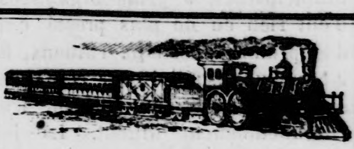

Chemin de fer Pacifique Canadien.

o

LE ET APRES

Mercredi 1 Decembre 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

L'Express laissera Selkirk tous les jours, excepté les dimanches, à 7.00 am. Winnipeg 8.15, la Jonction de St. Boniface 8.45, Niverville 9.30, Otterburne 9.50, Dominion City, 10.55, Emerson, 11.05 a.m. Arrive à St. Vincent, 12.00.

RETOUR.

Laisse St. Vincent, 5.00 p.m, Emerson, 5.49, Dominion City, 6.00, Otterburne, 6 50, Niverville, 7.10, la Jonction de St. Boniface, 8.00, Winnipeg, 8.35. Arrive à Selkirk, 10.00 p.m.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg pour Keewatin et les points intermédiaire à 7,30 a.m. chaque mercredi et samedi, arrivant à Keewatin à 7.00 p.m. le même jour.

RETOUR.

Laisse Keewatin chaque Jeudi et Lundi matin à 7.00 a.m, arrivant à Winnipeg à 7.00 p.m. le même jour.

o

DIVISION OUEST.

Un train d'accommodation laissera Winnipeg tous les jours, excepté les dimanches, à 8.00 a.m., Stoney Mountain, 8 40, Stonewall, 9.00, Meadow Lea, 10.20, Poplar Heights, 10.25, Ossowa, 11.00, High Bluff, 12.25, arrivant au Portage la Prairie à 1.00 p.m.

RETOUR.

Laisse le Portage la Prairie à 2.30 p.m., High Bluff, 3.05, Ossowa, 4.30, Poplar Heights, 4.55, Meadow Lea, 5 10, Stonewall, 6.30, Stoney Mountain, 6.50, arrivant à Winnipeg à 7 30 le même jour.

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. La connection se fait avec les convois du chemin de fer St. Paul, Minneapolis et Manitoba.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 10 Mars 1881.

Avis Public.

o

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demande sera faite à la Législature de Manitoba, après l'ajournement de la présente session d'un acte pour amender de nouveau l'acte amendé d'incorporation de la Cité de Winnipeg et les amendements d'icelui.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Winnipeg. 11 Fév. 1881.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine re-ouverture de la session de la Législature de Manitoba pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Westbourne et Nord Ouest.

J. A. M. AIKINS,
Soliciteur.

Winnipeg, 9 février 1881. 6-f

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba, dans le but d'obtenir la passation d'un Acte peur incorporer la Compagnie du Chemin de Fer Sud Est de Manitoba, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer, commençant à la Cité de Winnipeg pour se diriger dans la direction Sud Est à un point à ou près l'angle Sud Est de la Province de Manitoba, avec pouvoir de mettre en opération la vapeur et autres vaisseaux faisant partie d'icelle sur aucune des eaux navigables.

A. C. KILLAM,
Solliciteur pour les requérants.

Winnipeg, 1er mars 1881. 4-f

AVIS

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de Manitoba, dans le but d'obtenir un Acte pour mettre en loi le Règlement passé par la Municipalité de Louise, intitulé : "Un Règlement pour venir en aide à la Compagnie du Chemin de Fer de Colonisation de Manitoba Sud," en émettant et donnant à la dite Compagnie, par moyen de débentures de la Municipalité de Louise une somme d'argent de soixante-cinq milie piastres, et d'etablir un mode spécial pour le paiement des dites débentures et interêts.

A. C. KILLAM,
Solliciteur pour la Municipalité de Louise.

Daté à Winnipeg,
23 Février, 1881. 4-f

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la Législature de Manitoba, après l'ajournement de la présente session, qui doit s'assembler en mai prochain, pour obtenir un acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de fer Sud Est de Winnipeg, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer commençant à la Cité de Winnipeg, et se dirigeant de là au Sud Est à la frontière de la Province de Manitoba et l'Etat du Minnesota.

T. S. KENNEDY,
de Kennedy et Sutherland,
Solliciteurs pour les requérants.

Daté à Winnipeg Mars 18 4.

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la Législature de Manitoba, après l'ajournement de la presente session, qui doit s'assembler en mai prochain, pour obtenir un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Winnipeg et West Lynne, avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer commençant à la Cité de Winnipeg et de là se dirigeant vers le sud à un point sur la ligne de démarcation entre la dite Province de Manitoba et les Etats Unis d'Amerique, à ou près West Lynne, et avec pouvoir de construire une branche à l'ouest de la ligne de démarcation de la dite Province de Manitoba et les territoires du Nord Ouest.

T. S KENNEDY,
de Kennedy et Sutherland,
Solliciteurs pour les requérants.

Daté à Winnipeg 10 Mars, 1881. 3f

LE "METIS."

Jeudi, 7 Avril 1881.

Nous avons le pénible devoir d'annoncer la mort de Monsieur Louis Taché, de St. Hyacinthe. Province de Québec. et frère de Sa Grâce Monseigneur Taché. La vive sympathie qu'a existée de toute part cette douloureuse nouvelle, et les prières ferventes qui ont été faites dans toutes les églises de l'archidiocèse de St. Boniface pour le repos de l'âme du regretté défunt adouciront quelque peu l'amère douleur dans laquelle se trouve plongé notre bien aimé Pasteur.

Nous publions plus loin une belle notice nécrologique que nous empruntons à notre sympathique et distingué confrère du *Courrier de St. Hyacinthe.*

LES MUNICIPALITES.

La réunion des préfets des diverses municiplités de la Province qui a eu lieu la semaine dernière sera, nous l'espérons, suivie des meilleurs résultats. Nous croyons savoir que l'initiative en revient à M. J. E. Têtu, Préfet de Morris, et nous sommes heureux de le constater à sa louange. Le gouvernement local s'est empressé de profiter de l'occasion pour suivre la discussion de tout le système par les hommes chargés par le peuple d'en faire l'application; l'hon. M. Walker a été présent à toutes les séances ainsi que l'hon M. Norquay, et tous deux ont pris part à la discussion.

Parmi les préfets qui ont contribué le plus par leur expérience et leurs suggestions à éclairer le gouvernement sur les amendements à faire à la loi incomplète de 1880, nous mentionnerons M.M. Têtu, LaRivière, M. Jérome, etc.

M. Walker, dès la première séance a distribué comme matière à discussion le bill que le gouvernement s'était proposé d'introduire dans la législature en mai prochain. et c'est à la suite de l'examen clause par clause de la loi de 1880 que la mesure ministérielle devra subir de nouvelles et importantes modifications. Du moins, c'est ce qu'on nous laisse entendre. Trois choses importantes sont à considérer dans l'essai qui se fait en ce moment du système municipal; la première, après le choix du préfet et des conseillers par les électeurs, a trait à la nomination d'un Secrétaire Trésorier instruit, laborieux, honnête et capable.

Le procès que vient de soutenir et de perdre la municipalité d'Youville devra servir de leçon aux autres. Nous avons vu dans cette cause les dangers sérieux auxquels est exposé l'argent des contribuables par suite de l'incapacité, de l'incurie et de l'entêtement inexplicable d'un Secrétaire Trésorier. L'expérience faite par les citoyens d'Youville a dû leur coûter plusieurs centaines de piastres.

Le second point sur lequel les contribuables sont tenus d'avoir l'œil est l'emploi des cotisations à des fins raisonnables et légitimes. Les travaux à entreprendre doivent d'abord posséder aux yeux de tous le caractère d'utilité publique. Sans cette condition, la spéculation s'en mêle. de malhonnêtes projets sont mis à exécution et la défiance qui en résulte soulève l'opinion contre une loi qui permet de tels abus.

Le système municipal repose sur une idée saine et un principe de progrès ; mais de même que pour toute autre théorie gouvernementale la théorie municipale peut devenir, entre les mains d'hommes incapables ou peu scrupuleux, un instrument de désordres, de gaspillage, de vol et de ruine.

C'est pourquoi nous insistons avec toute l'énergie possible sur la nécessité qui existe pour le gouvernement d'entourer le prélèvement et l'emploi des cotisations ainsique la faculté d'emprunter de toute espèce de garanties et de contrôle.

Il n'est que trop vrai que plusieurs municipalités. à peine organisées, n'ont rien eu de plus pressé que d'emprunter à des taux ruineux, 8, 9 et même jusqu'à 10 par cent. des sommes d'argent dont l'emploi n'était aucunement urgent. La loi pour quelques années encore devrait limiter les taux d'intérêt à payer par une municipalité: plus tard. cette disposition pourra être abrogée.

Il y a des cas où un emprunt modéré est vraiment un avantage pour la municipalité par exemple s'il s'agit de diminuer des frais de location, ou de créer une source de revenus tout en protégeant la morale publique : mais ces cas sont rares.

Une troisième disposition qui devra se trouver dans le bill ministériel et que nous considérons comme vitale. est la faculté qu'auront les contribuables d'une grande municipalité de se diviser; c'est ainsi que. suivant nous, quatre townships devraient pouvoir, en aucun temps, sur la réquisition d'un certain nombre d'électeurs. se séparer et former une municipalité distincte. Que de collisions, de guerres intestines. de scandales de fanatisme on éviterait de cette manière !

Chaque paroisse devrait former une municipalité séparée; c'était là le principe de la première loi municipale adoptée dans Manitoba, et on a eu gravement tort de s'écarter de cette division si sage, si naturelle, si rationnelle. Quant aux townships, disons que quatre, c'est à dire un territoire de 24 milles carrés ou de 96.000 âcres environ, suffiront à créer une municipalité : c'est assez pour commencer; dans l'avenir on pourra encore diminuer de moitié ce chiffre.

Tels sont les principaux points sur lesquels, à notre avis, le projet de loi ministériel devra donner satisfaction aux légitimes réclamations du public ; on nous fait espérer qu'il en sera ainsi ou à peu près: dès lors il n'y aura qu'une voix pour louer et les Préfets, qui auront proposé ces changements et le gouvernement et la Législature qui les auront acceptés.

M. de la Londe et le Canada.

M. de la Londe. le sympathique délégué français qui a visité notre pays il y a quelques mois, vient de publier à Rouen, (France). une brochure intitulée: "Trois mois au Canada et au Nord Ouest." M. de la Londe fait connaître à ses compatriotes les grands avantages qu'offrent la colonisation de nos immenses étendues de terres et l'exploitation de nos mines.

Voici ce que publie au sujet de cette brochure un journal parisien, le *Français* :

"M. de la Londe, agriculteur distingué du département de la Seine-Inférieure, vient de publier une brochure dont la lecture inspire un vif intérêt. Cette brochure a trait à un pays que nous aimons tous par instinct, que nous avons trop perdu de vue pendant plus d'un siècle, mais qui, lui, ne nous a pas oubliés et nous aime toujours : c'est le Canada, cette colonie qui s'appelait avec orgueil la Nouvelle France, et que nous avons tristement cédée à l'Angleterre par le traité de Paris (1763). Malgré ce lâche abandon, qui était la funeste conséquence de la politique de Louis XV. la race franco-canadienne n'a pas désespéré de l'avenir ; soutenue par les Jésuites et les Récollets, ces bonnes *robes noires* comme les appelaient les sauvages, elle n'a cessé de lutter pour sa religion et pour sa liberté ; elle a su conserver la langue, les mœurs et la foi de la mère patrie ; encore aujourd'hui, on retrouve au milieu de ces mâles populations, débris vivant de la vieille France, le droit des anciennes coutumes de notre pays ; un langage plein d'une saveur originale qui rappelle celui des orateurs du dix septième siècle une foi ardente et tous ces sentiments si français d'honneur, de loyauté et de générosité,qui s'étaient personnifiés dans l'héroïque marquis de Montcalm nom glorieux qu'un Français ne salue pas sans émotion.

Recensement.

C'est cette semaine que commenceront les travaux du recensement. A cette occasion nous croyons devoir inviter tous les citoyens tant des villes que des campagnes à fournir le plus de renseignements possibles à ceux charges de faire le recensement. Chacun doit se faire un devoir de répondre à toutes les questions qui pourront être faites. Ceci est très important afin d'arriver à connaitre nos ressources et savoir quels progrès nous avons faits depuis dix ans.

Les familles auront à répondre sur les sujets suivants :

1o. Les noms. âge et occupation des chefs de famille.

2o. Les noms, sexe, âge des enfants.

3o. Indiquer ceux qui sont sourds muets. aveugles ou atteints d'aliénation mentale, etc.

4o. Le nombre de bâtiments. chantiers maisons habitées, inhabitées ou en construction.

5o. Le nom des personnes décédées dans la famille durant les 12 derniers mois.

6o. Le nombre d'acres de terres. de maisons. granges étables possédées, etc.

7o. Le genre d'établissements industriels, les noms des propriétaires etc.

8o. Le nom spécial ou légal des institutions publiques, eglise, école. etc.

9o. Le nombre total d'âcres de terres occupées soit comme propriétaire ou locataire.

10. Le nombre d'âcres en foin et la récolte par tonne de 2 000.

11. La récolte par livre de lin, chanvre, tabac, sucre d'érable, etc., et le nombre de minots de pommes, prunes et autres fruits récoltés etc.

12o. Le nombre de chevaux. bœufs, vaches laitières, moutons, etc.

13o. Le nombre de bœufs, moutons ou porcs tués ou vendus pour l'exportation, ou la boucherie ; le nombre de livres de beurre, fromage, miel et laine, etc.

14o. Le nombre de verges de flanelle et toile de ménage fabriqué, etc.

15o Bois équarri. pin blanc et rouge, chêne épinette rouge. bouleau, érable, etc.

16o. Tous les détails concernant les pêcheries, et les mines dont les énumérateurs devront s'enqérir avec un soin particulier.

Nos lecteurs devront méditer ces divers sujets afin de se mettre en état de répondre promptement et de fournir des renseignements exacts aux énumérateurs qui se présenteront chez eux. Ces informations doivent être données sans gêne ni fausse honte car les officiers du recensement sont par leur serment d'office tenus de garder le secret le plus inviolable sur tout ce qui viendra à leur connaissance.

NECROLOGIE.

La mort vient de frapper un homme de bien et la ville de St. Hyacinthe déplore aujourd'hui la perte d'un de ses citoyens les plus marquants et les plus respectés. Hier 1er. avril, à 3½ heures du matin, M. Louis Taché. Notaire et Shérif du district de St. Hyacinthe, rendait son âme à Dieu. entouré des membres de sa famille en pleurs et emportant avec lui dans la tombe les regrets sincères de ses nombreux amis. Fervent chrétien et catholique plein de foi, il vit arriver sa dernière heure avec calme et confiance en la bonté de Dieu, trouva dans les secours de la religion la force dont il avait besoin pour franchir le seuil de l'éternité.

Frappé de paralysie il y a deux ans; il pressentait depuis cette époque que sa santé chancelante ne pourrait supporter plus longtemps le poids de la vie.il se prépara à la mort avec un courage et une résignation qu'il puisait dans la force de ses sentiments religieux.

Lorsqu'il y a dix-huit jours, il se sentit atteint de nouveau par la maladie. il était prêt à mourir et son sacrifice était déjà fait.

Doué de talents remarquables,le défunt exerça la profession de notaire. Ses connaissances légales et son jugement sûr fesaient rechercher ses conseils, et sa droiture d'esprit unie à une grande bienveillance sut prévenir bien des procès et régler paisiblement bien des difficultés. Comme notaire il exerça une heureuse influence dans le district de St. Hyacinthe et ses confrères savaient reconnaître en lui de précieuses qualités

M. Taché occupa successivement les importantes fonctions de Percepteur du Revenu de l'Interieur et de Shérif et remplit les charges qui lui furent confiées avec une parfaite honnêteté et beaucoup d'intelligence

A plusieurs reprises il refusa la candidature que lui offrirent les conservateurs de St Hyacinthe.

Les pauvres perdent en M. Taché, un protecteur. qui ne leur refusa jamais l'aumone du chrétien Comme membre de la Société de St. Vincent de Paul. il put exercer son zèle avec beaucoup d'efficacité et dans l'autre vie Dieu saura lui tenir compte des abondantes charites qu'il a faites.

Parfaitement connu de tous, il sera vivement regretté, et sa mort cause un vide au milieu de ses amis qui se rapelleront la droiture et la fermeté de ses principes, son amour du bien et sa conduite exemplaire.

M. Taché était né à Kamouraska le 25 avril 1822 du mariage de M. Charles Tache avec Dame Henriette Boucher de LaBroquerie, et aurait eu le 25 du présent mois 59 ans révolus. Il était le frère de Sa Grandeur Mgr. Taché Archevêque de St. Boniface, et de M. Joseph Charles Taché, chevalier de la légion d'honneur. assistant ministre de l'agriculture à Ottawa, et neveu de feu Sir Etienne Paschal Taché.

Il était allié aux familles de Boucherville, de Montizambert, de Rouville et de LaBruère. Il laisse une épouse et six enfants.

Nouvelles Locales

—Un convoi d'immigrants est arrivé hier au soir.

—M. Thos. Spence est de retour d'Ottawa.

—Dimanche prochain, Dimanche des Rameaux.

—Mardi prochain, 12. cour de comté pour Selkirk

—Ce matin plusieurs chars de chevaux sont arrivés du Canada.

—M. Costigan, député du N. Brunswick aux Communes, est arrivé hier à Winnipeg.

—M. Alexandre Kittson a accepté la charge d'énumérateur pour le recensement de St Boniface.

—M. le curé Joly, de St. Pierre de la Rivière-aux-Rats, était à l'archevêché hier et aujourd'hui.

—M. Schreiber, Ingénieur en Chef du Pacifique Canadien. sera ici mardi. On attend ce soir le Dr. Schultz.

—Nos maisons de commerce et hôtels de St. Boniface font d'excellentes affaires depuis quelque temps.

—Il y a eu réunion du Conseil municipal de St. Boniface lundi soir l'ordre du jour s'est borne aux affaires de routine.

—Il est arrivé avant hier cinq à six chars-plateforme charge de bois de corde pour M. Guilmette et autres de Winnipeg.

—M. J. B. Joyal va parvenir à retablir l'ordre dans St. Boniface ; depuis quelques jours plusieurs arrestions ont eu lieu.

—Un Monsieur a perdu dimanche dernier en revenant des vêpres, un gant de kid, main droite. Prière de le remettre à ce bureau

—La Municipalite de St Boniface doit commencer sous peu, la construction d'un trottoir depuis la côte de la traverse jusqu'au depot du chemin de fer.

—M le préfet d'Youville M. Martin Gerôme. est arrive hier de St. Pierre, ainsi que M Philippe Taschereau, marchand du même lieu.

—La Prairie est encore couverte de neige, et les chemins d'hiver à la campagne sont tres beaux. A Winnipeg et à St. Boniface on ne sert plus que de voitures d'ete.

—MM Trudeau, Hubert, Despatis et Martin qui avaient pris des contrats de bois de corde l'automne et l'hiver derniers sur la ligne du Pacifique sont de retour à St. Boniface depuis quelque jours

—M. J. B. Morache a obtenu. la semaine dernière le contrat de construction pour la residence du Dr. Lynch de Winnipeg, au prix de $5,200 ; et un autre de M. O. Monchamp pour le prix de $4.400.

—Dimanche dernier M. le curé Cherrier à recommandé aux fidèles d'aider autant que possible les énumérateurs du recensement dans leur difficile travail en leur fournissant tous les renseignements qui leur seront demandés.

—M. Napoléon Prince a construit un réservoir, qui devra contenir 5,000 gallons d'eau ; l'eau sera monté par sa machine le *Tourbillon*. M. Prince se propose de fournir l'eau aux ménagères de St. Boniface à très bas prix. Bonne nouvelle !

—Lundi dernier il y a eu service solennel à la cathédrale pour le rspos de l'âme de M Louis Taché : mardi, service solennel aussi dans la même intention à la chapelle des RR. SS. de la Charité.

—Winnipeg, compte quatre Banques, à savoir : Banque de Montréal Banque des Marchands, Banque Ontario et Banque Impériale. St. Boniface n'en a pas encore, mais cela viendra.

—On a voté hier dans le comté de Lisgar sur le *Scott Act*, c'est à dire que le peuple a été appelé à déclarer s'il ne voulait plus tolérer de vente de boissons enivrantes dans le comté ou non Le résultat du plébiscite est inconnu.

—Vu le trafic énorme qui se fait sur l'avenue Provencher, la municipalité devra aviser aux moyens de réparer le chemin presque tous les jours si elle ne veut pas voir cette rue devenir avant peu remplie d'ornières.

—M. Napoléon Jacob a pris de McMicken & Cie le contrat du transport du fret et des passagers durant les mauvaises glaces entre St. Boniface et Winnipeg. Plusieurs de nos gens sont à se preparer pour établir des traverses durant la débâcle.

—Nous enverrons *gratis* le journal à tout Conseil municipal qui fera imprimer ses formules, règlements et annonces aux ateliers du MÉTIS, et nous publierons également *gratis* les sommaires des réunions des divers conseils.

—Le Lieut-Col. Osborne Smith a résigne sa charge d'ass. adg. général pour le district militaire de Manitoba et du Nord Ouest pour accepter celle de gérant de l'aquaduc de Winnipeg. Le departement de Milice perd un de ses meilleurs officiers.

—M. Dewdney, surintendant des sauvages de Manitoba et du Nord-Ouest est arrive ces jours-ci d'Ottawa nous regrettons les attaques injustes, suivant nous, que le *Free Press* ne cesse de lancer contre cet officier public dont l'intégrité l'activité et les qualites administratives sont reconnues de tout le monde, amis et ennemis.

—Le *Free Press* est devenu journal du matin depuis lundi dernier et le *Times* journal du soir. Ces deux journaux font preuve d'un esprit d'entreprise que le public anglais devra apprécier Nous leur souhaitons longue vie, progrès et succès financier.

—Il est fortement question d'organiser une compagnie pour construire un tramway ou chemin de fer à bon marché entre Ste. Anne des Chênes et St Boniface Nul doute que les municipalités de St Boniface, Lorette et Ste. Anne ne contribuent largement à assurer le succès de l'entreprise.

—Voici un fait des plus extraordinaires : depuis environ 15 jours, la joue d'une femme de St. Jean Baptiste se couvre de caractères alphabétiques et de chiffres. Les lettres paraissent et disparaissent sans laisser ni traces ni douleur. D'une couleur assez foncée qu'ils étaient d'abord, ces signes mystérieux sont maintenant violacés, et tendent à s'effacer peu à peu. Dans quelques jours, il n'y paraîtra plus. Ce phénomène n'est pas un canard ni un poisson d'avril ; il a été observé par des hommes sérieux qui en ont été les témoins et qui ont noté les lettres et les chiffres qu'ils ont vu se reproduire sur la joue de cette personne. Un prêtre nous dit avoir vu deux lettres grecques se dessiner parfaitement en sa présence, un *sigma* et un *upsilon* Des *reporters* de journaux ont vu eux aussi des lettres dont ils fait la liste, et sont revenus de leur excursion tout émerveillés, persuadés cette fois que le public ne les croirait pas et qu'ils seraient les seuls à ajouter foi à leur propre raconter ; ce qui est tout le contraire de la coutume

Il va de soi que les commentaires vont leur train, et que l'imagination populaire tire de ce fait étrange toute espèce de prévisions de bonheurs ou de malheurs publics Pendant ce temps Madame Marcil (c'est le nom de la propriétaire de la joue mystérieuse) vaque à ses occupations de bonne et active ménagère sans se soucier le moins du monde de l'alphabet de sa joue.

Annonces Nouvelles

AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au "Surintendant Général des Affaires des Sauvages," et endossées " Soumissions pour Approvisionnements des Sauvages," seront reçues a ce bureau jusqu'à midi de JEUDI, le 14 avril 1881, pour la livraison des approvisionnements ordinaires des sauvages, tous droits payés, au Fort Walsh et au Fort Macleod, pour l'année 1881-82. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, épiceries, munitions, ficelle, bœufs, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, etc., etc.

On pourra obtenir des formules de Soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements en s'adressant au soussigné ou au Surintendant des Sauvages, Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, pour la somme de cinq mille piastres, qui sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsqu'il sera requis de le faire, ou s'il manque de compléter les travaux entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions

[Les journaux ne doivent pas insérer cette annonce sans un ordre spécial de ce Département par l'entremise de l'imprimeur de la Reine]

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant Generales des affaires des Sauvages.

Dépt. des affaires des Sauvages, OTTAWA, 25 Mars 1881. 2-f.

Les Immigrants arrivant à Winnipeg et qui auraient besoin des Guides pour les Terres de la Puissance devront s'adresser au bureau de l'Agent d'Immigration de la Puissance.

W. HESPELER,
Agent d'Immigration.

Avril 7, 1881.

PERDU.

Dimanche dernier, en revenant des vêpres un gant de kid, main droite, pour homme ; on est prié de bien vouloir le remettre à ce bureau.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba à la prochaine session qui s'ouvrira en mai prochain pour un acte pour amender l'acte incorporant la "North West Fire Insurance Company" en changeant le nom d'icelle en celui de "British Canadian Fire & Marine Insurance Company" en donnant à la dite compagnie le pouvoir d'avoir un département d'assurance de Marine Intérieure et pour autres fins.

A. C KILLAM,
Solliciteur pour les Requérants.

Winnipeg, 6 Avril 1881. 4-f.

Vulcan Iron Works,

MAPLE STREET, POINTE DOUGLASS,

A l'Est de la Grande Rue,

WINNIPEG.

J'ai l'honneur d'annoncer au Public que mes Fabriques sont Maintenant pretes, et que je suis prepare a fabriquer toutes sortes d'ouvrages en Fer, Acier, Cuivre, aussi

Fonte de toutes espèces,

Ouvrages de forge de toutes sortes,

Engin, Chaudiere et autres Machineries,

Boulons de toute grandeur,

Posage de Tubes,

Réparations de Moulins, Etc., Etc.

L'ouvrage est fait par des machineries neuves des dernières et meilleures patentes.

Les boutiques sont parfaitement équipées, les employés sont des ouvriers de première classe, et satisfaction sera donnée dans n'importe quel ouvrage entrepris.

M24-m

F. H. BRYDGES.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Manitoba d'un Acte pour incorporer la Compagnie de Frêt de Manitoba Sud (Southern Manitoba Loan Company) avec les pouvoirs nécessaires pour autoriser la Compagnie à emprunter de l'argent de temps sur actions ou autres sûretés et prêter de l'argent sur hypothèques de biens fonds dans cette Province.

F. E. BURNHAM.

Daté ce 2 février, 1881. 24m-4f

AVIS.

AVIS est par le présent donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba à la prochaine session qui s'ouvrira en Mai prochain, pour un Acte incorporant une Compagnie qui aura le droit de construire un Pont sur la Rivière Assiniboine, entre la Cité de Winnipeg et St. Boniface Ouest, sur les rues Osborne ou Kennedy, avec pouvoir de percevoir des péages des piétons ou véhicules qui passeront sur le dit pont, au taux n'excédant pas, à savoir :

Pieton, un seul passage	2 cts.
Le conducteur d'un cheval ou mule, un seul passage	6 "
Moutons et cochons par tête, un seul passage	2 "
Charrette, carosse wagon, buggy sleigh, cutter ou autre vehicule trainés par un animal, un seul passage	12½ "
Carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autr vehicule trainés par deux ou plusieurs animaux, un seul passage	20 "

Les taux plus haut mentionnés comprendront le contenu de chaque véhicule *bonâ fide*.

Le pont aura seize pieds de largeur clair et net.

Le fond du pont aura vingt-cinq pieds au dessus du niveau des grandes eaux.

La distance entre les tours aura trois cent pieds pour le passage des vaisseaux et radeaux.

Le pont sera un pont suspendu sans lever et très-haut.

A. C KILLAM,
Solliciteur pour les Requérants.

Daté ce 22ème jour de Mars, 1881. 4f

AVIS PUBLIC.

Le public est par le présent prévenu de ne pas acheter de bois de corde qui sera coupé sur le contrat 14 du chemin de fer Pacifique avant de s'assurer si le permis a été accordé pour la coupe du dit bois.

Une grande quantité de bois a été saisi, et tout autre bois illégalement coupé sera aussi confisqué partout où il sera trouvé.

JAS. ANDERSON,
Agent des T. B. C.

17m-8f-81

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine session de la Législature de la Province de Manitoba, pour un acte autorisant la "Compagnie du Chemin de Fer de Colonisation Sud Est de Manitoba" de construire des Embranchements de chemin de fer sur différents points de la ligne principale du dit chemin et à d'autres endroits dans aucunes des municipalités se trouvant à où près de la ligne principale, comme il peut être approuvé par le Conseil Municipal ou les Conseils Municipaux des susdites municipalites où ses differents embranchements seront construits.

JOSEPH RYAN
Solliciteur pour les Requérants.

Winnipeg, 10 mars. 9-f.

AVIS PUBLIC.

Les personnes qui ont pris des contrats pour fournir le gouvernement de traverses (ties) sur la section 14 C. F. P. sont requises de s'adresser au bureau de l'Agence à Winnipeg, afin de s'assurer d'un endroit propice pour la coupe des dites traverses.

On peut avoir des informations de l'Inspecteur sur la section 14.

JAS. ANDERSON,
Agent des T. B. C.
Winnipeg.

17m-8f-81

Municipalité de Cartier.

10 MARS 1881.

Toutes personnes ayant des propriétés dans la dite Municipalité qui n'ont pas encore payees leurs

Taxes pour l'année 1880

sont par le présent notifiées de le faire le ou avant le

PREMIER MAI 1881.

GEORGE LEMAY,
Greffier de la Municipalité

16m-6f-81

BEL ETALON A VENDRE

M. Royal offre en vente son magnifique Etalon "Black", âgé de quatre ans, et en bonne condition.

Prix très-modéré, et termes faciles. S'adresser à sa demeure, Avenue Provencher.

St. Boniface 7 Avril 1881.

Avis.

Avis est donné qu'une application sera faite à la Législature de Manitoba après l'ajournement de la présente session qui doit s'assembler en mai prochain pour obtenir un Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Winnipeg Sud (Winnipeg Southern Railway Company) avec pouvoir de construire et mettre en opération un chemin de fer commençant à la Cite de Winnipeg et se dirigeant de là au sud jusqu'au Village de West Lynne, avec pouvoir de bâtir et construire un embranchement d'icelui, partant de la ligne principale à ou près de la Ville de Morris et se dirigeant au Sud Ouest vers la Réserve Mennonite dans la partie sud de cette Province.

ARCHIBALD & HOWELL,
Solliciteurs pour les Requérants.

Daté le 31 Mars, 1881. 5-f.

TERRES HAUTES ET CHOISIES A VENDRE.

Quart de section 10, N. O. townp. 7, rang 2 Est. Moitié de la section 33 Ouest townp. 6, rang 2 Est.

AUSSI

Quart de section N. O. 188, la moitié sud de la section Ouest, quart de section 19, town. 12, rang 3 Est. Quart de section sud Est 17, 83½ N.O. 2, rang 20, town. 9, rang 2 Ouest et plusieurs lots de 240 âcres dans les townships 8, 9, 10, 11 et 12, rangs 2, 3, et 4 Ouest.

Conditions faciles quant au paiement et à l'intérêt S'adresser à

ALEX. McARTHUR,
Bâtisse de la Banque des Marchands
Winnipeg. Mars 31 1881. 3f.

BILL PRIVÉ.

AVIS.

Nulle demande de Bill Privé (Règle 48) ne sera reçue par la Chambre après

jeudi le 5e jour de Mai prochain.

Ni aucun Bill Privé ne devra être présenté à la Chambre après

lundi le 9e jour de Mai prochain.

THOS SPENCE,
Greffier de l'Assemlée Législative.

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25

Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et réglements relatifs aux avis qui doivent être donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilège ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, sont notifiées qu'en vertu des réglements de l'Assemblée Législative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les première et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de déposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression en la traduction, à part les frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative

19 Novembre, 1880.

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de la Province de Manitoba qui s'ouvrira en mai prochain, une application sera faite demandant un acte d'incorporation pour la compagnie du Chemin de Fer d'Emerson et Nord Ouest, avec pouvoir de construire et d'opérer une ligne de chemin de fer, d'un point du coté Ouest de la Rivière Rouge, vis-à-vis de la ville d'Emerson, dans la direction Nord Ouest à un point de la frontière de la Province de Manitoba, et avec pouvoir de construire une branche de chemin de fer de Mountain City se dirigeant vers l'ouest jusqu'à l'ouest de la frontière de la Province.

T. E. BURNHAM.
Solliciteur pour les requérants.

Emerson, 20 Février 1881. mbf.

epuis ce jour jusqu'a la fin de 1881

Une Piastre !!

Le *Mail* (Toronto) est au premier rang s journaux et dépasse ses rivaux. Le eux écrit, le mieux informé et le plus luent des journaux canadiens, il fait nneur à l'esprit d'entreprise de nos com-triotes. (*Brampton Conservator.*)

Le "Mail" Hebdomadaire.

Le meilleur marché et le premier en mérique. Il nous reste des *Annuaires* ont la valeur est plus grande qu'aucun anuel agricole de trois piastres d'abon-ment. Nous enverrons un *Annuaire* à ut abonné, tant qu'il nous en restera.

Nous ferons plus !

Nous enverrons *gratis* à chaque abonné u *Mail* hebdomadaire de 1881 un *Annuaire* e 1881 en voie de préparation.
Ainsi les abonnés nouveaux recevront
Le *Mail* hebdomadaire pour 15 mois,
L'annuaire agricole de 1880,
L'annuaire agricole de 1881,

Le tout pour UNE PIASTRE !

S'adresser
THE "MAIL,"
Toronto

jno—25

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Débentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifées par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX :—Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gérant.

Winnipeg 21 Août 1880.

Chemin de fer du Pacifique CANADIEN.

TRAVERSES (TIES) DEMANDEES.

Le soussigné est autorisé de faire l'achat de Traverses (*Ties*) en épinette rouge ou épinette blanche, "saines, exemptes de "toutes entailles ou coches, taillées ou "sciées carrées aux deux bouts, de 8 pieds "de long, aplanies sur les côtés opposés à "une épaisseur uniforme de 6 pouces, la "surface aplanie n'ayant pas moins de 6 "pouces sur chaque côté aux deux petits "bouts."

Les prix suivants seront payés pour telles Traverses delivrées et empilées le long de la berme du C. F. P. C., à l'ouest de Cross Lake, le ou avant le 1er mai 1881 :

Traverses d'épinette rouge, 23c chaque.
do do blanche, 18c "

Les traverses en épinette blanche seront acceptées en une quantité n'excédant pas un quart du nombre total délivré par chaque partie contractante.

Pour ces traverses, des paiements en ARGENT COMPTANT seront faits après inspection et acceptation.

WM. Y. ROCHESTER,
Inspecteur des Bois et Traverses.

Winnipeg, 1er fév. 1881.

ABONNEZ-TOUS AU JOURNAL "LE METIS"

LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.

l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adesser a J. C. S. ROYAL, Gernt.

CHAUX, PIERRE, SABLE.

Stony Mountain Lime & Stone Co.

A commencé ses opérations et est prête à livré de la pierre à bâtir à Winnipeg, Portage la Prairie et Emerson ou à n'importe quel point sur la ligne du chemin de fer Pacifique canadien à très bas prix.

Des échantillons de pierre peuvent être vus au bureau de la Compagnie, Winnipeg.

Est aussi en état de fournir de la chaux en grande ou petite quantité après le 15 mars, ayant a construction deux larges fours patentés, qui donneront 2 000 minots chaque par semaine. Un hengar pour la chaux sera construit à la carrière et à Winnipeg, où les ordres à partir d'un minot de chaux et sable seront remplis sous le plus court délai.

Pour plus amples informations, prix, etc. adressez à

JAS. G. MACDONALD,
Winnipeg.
Wm. W. MACALISTER,
Stony Mountain.

m-3-13-3

GASPARD LONGPRE,

ST. BONIFACE.

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES,

FERBLANTERIES ET

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Le magasin de M. Longpré se trouve situé à l'ancienne place de M. Roy où le public est spécialement invité à aller lui faire une visite afin de se convaincre par lui même du bas prix auxquels il vend ses ferronneries, ferblanteries, instruments d'agriculture etc., etc.

On se charge aussi à ce magasin de toutes sortes de réparations. Ouvrage sur commande des mieux finies.

SPECIALITÉ.

Instruments d'agriculture.

G. LONGPRÉ.

3m-10m-81

F. PARENT,

Peintre, Decorateur, Etc.,

Magasin et Boutique à

SAINT BONIFACE, PRES L'HOTEL NATIONAL.

M. Parent, tout en remerciant le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour l'invite à venir lui faire visite. Comme par le passé les commandes reçues de la campagne seront exécutées sous le plus court délai et à des prix très réduits.

Spécialité pour les Voitures

F. PARENT.

m10-6m-81

ZOTIQUE LAVOIE,

Forgeron et Mécanicien,

SAINT BONIFACE

Exécute à sa boutique toutes espèces d'ouvrages tels que :

FERRER LES CHEVAUX,
FERRER LES VOITURES,
ETC., ETC., ETC.

Le tout se fai avec des matériaux de première classe, et la main d'œuvre est sans réplique.

Toutes commandes envoyée recevront la plus prompte attention.

Sa boutique est sur l'avenue Taché vis-à-vis l'étal de boucher de MM. Bonick & McCormick.

Z. LAVOIE.

m10-6m-81

F. LETOURNEAU

FERBLANTIER, &c., &c.

(*Près de la Traverse St. Boniface.*)

M. LÉTOURNEAU remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et en même temps les informent qu'il continuera à exécuter sous le plus court délai toutes les commandes laissées à son magasin.

Pour vous convaincre du bon marché venez lui faire visite, et certain qu'il est de donner entière satisfaction.

Poële, Tuyaux, Theière, Fanaux, Lampes, Gréments de cuisine, Instruments aratoires, &c., &c., &c., toujours en magasin.

F. LÉTOURNEAU.

3m-6m-81.

M. HUGHES

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE MEUBLES, 228 GRANDE RUE, WINNIPEG.

MEUBLES.

Constamment en mains des meubles pour maison privée et bureaux. Le tout dans les meilleurs goûts et à très bon marché.

ENTREPRENEUR

de cercueils et d'écrins en noyer noir et en bois de rose, etc. etc., etc.

AUSSI

Tout ordre ou commande laissés à son établissement recevront la plus grande attention.

Moulures pour Cadres.

Des moulûres de toute espèce pour encadrer des gravures ou images de toute grandeur.

Venez me voir avant d'acheter ailleurs.

M. HUGHES.
No. 228 Grande Rue.

Winnipeg, 3 Mars 1881,

m-3-1a

COMPAGNIE

DE LA

BAIE D'HUDSON.

TERRAIN A CULTURE

A VENDRE DANS

Manitoba et le Nord-Ouest.

La Compagnie de la Baie d'Hudson possède 7 000,000 d'acres de terre dans la grande et fertile zône et offre maintenant en vente

500,000 ACRES

arpentées par le Gouvernement de la Puissance.

LOTS DE VILLE A VENDRE,

Dans Winnipeg, West Lynne, Portage la Prairie et Goschen (Territoire du Nord Ouest.)

Les lots ci-dessus seront vendus à des prix raisonnables et à des conditions de paiement très faciles.

Toutes les informations ayant rapport à ces terrains seront données au Bureau de la Compagnie à Winnipeg et à Montréal.

C. J. BRYDGES,
Commissaire des Terres.

m9-1a-81

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre machine, et le prix en reduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouvelles souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même ; le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage ;—conditions liberales, circulaires, etc.,—s'adresser :

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

A.A. C. LaRiviere — Alex. Kittson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Proprietés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GÉNERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAYS OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAYS PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enrégistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites. Si l'adresse n'est pas 533 Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct, 1879